



Guide d'encadrement de l'essai Maîtrise en études internationales

L'étudiant de la maîtrise en études internationales (essai/stage) doit rédiger un essai dans lequel il aborde une question pluridisciplinaire de son choix, à caractère international. Ce travail est complété à la fin de la scolarité de maîtrise et, obligatoirement, avant le début du stage. L'étudiant s'inscrit à l'activité ETI-Essai, qui vaut 9 crédits.

L'essai constitue un travail de rédaction qui « a pour but de permettre à l'étudiant de traiter d'un sujet lié à son projet d'études et de faire état de ses connaissances dans un domaine de savoir »¹. Il s'agit d'un travail de recherche, de synthèse et de critique qui est de moindre importance que le mémoire, tant par la forme, que le contenu et les objectifs visés. Il compte habituellement 50 à 60 pages. L'essai doit démontrer une connaissance approfondie du sujet et une aptitude à l'exposition rigoureuse des idées. On n'attend pas d'un essai qu'il apporte une contribution à l'avancement de la science.

L'étudiant rédige cet essai sous la supervision d'un directeur d'essai ; ce dernier doit être un professeur de l'Université Laval. Le choix du directeur d'essai est soumis à l'approbation de la direction de programme. Le directeur d'essai devra s'assurer que l'ampleur du travail demandé en recherche, analyse et rédaction, correspond à la charge de travail normalement attribuée à une activité de 9 crédits².

L'essai est évalué par deux personnes³ : le professeur qui en a assuré la direction, de même qu'un second professeur d'une autre discipline, participant au programme.

L'essai est rédigé en français. Par exception, il peut être rédigé en anglais si l'étudiant obtient au préalable l'autorisation de son directeur d'essai et de la direction de programme⁴. Un formulaire disponible sur le site Web de l'ESEI est prévu à cette fin.

Étudiants au bdiplôme :

L'essai doit être rédigé sous la supervision de deux directeurs d'essai : 1 professeur de l'Université Laval et 1 professeur de Science Po Bordeaux (un professeur par discipline).

L'étudiant de l'Université Laval sera inscrit à l'activité ETI-Essai (9 crédits) alors que l'étudiant de Sciences Po Bordeaux sera inscrit à l'activité GPL-6912.

¹ Règlement des études, article 164.

² « Un crédit (cr) correspond à 45 heures de travail, incluant le travail personnel et toutes les formes d'activités d'enseignement-apprentissage, qu'elles se déroulent en classe, en laboratoire, en stage ou à distance » (Règlement des études, article 178). Ainsi, un essai de 9 crédits représente environ 405 heures de travail.

³ Règlement des études, article 338.

⁴ Règlement des études, article 49c.

Voici les principales étapes devant guider l'étudiant dans la réalisation de son essai :

1. Choix du sujet et recherche d'un directeur d'essai et d'un second correcteur

Il revient à l'étudiant de faire les démarches auprès d'un professeur qui agira comme directeur d'essai et qui acceptera de diriger la réalisation de son essai. Il revient également à l'étudiant de trouver un professeur d'une autre discipline qui acceptera d'agir à titre de second correcteur. Pour orienter ses recherches, l'étudiant peut se référer à la liste des membres actifs de l'École supérieure d'études internationales (ESEI) et des professeurs participant au programme (<https://www.eti.ulaval.ca/recherche>).

Le sujet d'essai est choisi en collaboration avec le directeur d'essai, en fonction des intérêts de l'étudiant, mais également de la pertinence du sujet pour les recherches du professeur. Le sujet d'essai est en outre soumis à l'approbation de la direction de programme.

L'étudiant doit confirmer son choix de sujet d'essai ainsi que le choix de son directeur d'essai et du second évaluateur, en remplissant le formulaire ESEI-601. Cette étape se fait durant la session qui précède son inscription aux crédits d'essai. Le formulaire ESEI-601, complété et signé par l'étudiant, par le directeur d'essai et par le second correcteur, doit être déposé à la direction de programme pour approbation finale. Il permet alors l'inscription formelle de l'étudiant à ses crédits et il permet à l'étudiant de commencer à travailler sur son essai. Cette étape permet également d'identifier la seconde discipline choisie pour assurer le caractère pluridisciplinaire de l'essai.

Document à remettre : [Formulaire ESEI-601 - Approbation du sujet d'essai](#)
ou
[Formulaire 6912 - Approbation du sujet d'essai - bdiplôme](#)

Le formulaire, dûment complété et signé par le directeur d'essai et le second correcteur doit être transmis à l'adresse programmes@eti.ulaval.ca ou déposé à la gestion des études.

Une fois le formulaire ESEI-601 approuvé, l'étudiant est inscrit à l'essai. Il est à noter que l'essai compte pour 9 crédits et ne confère donc pas un statut à temps complet.

Il est fortement déconseillé aux étudiants de commencer à travailler sur leur essai avant d'avoir obtenu l'approbation de leur sujet d'essai, de leur directeur d'essai et de leur second correcteur de la part de la direction de programme de l'ESEI.

2. Rédaction de l'essai

La production de l'essai – incluant la recherche et la rédaction – devrait se faire à l'intérieur d'une seule session académique.

La rédaction d'un essai à la maîtrise en études internationales pose le défi particulier de la pluridisciplinarité. Ce défi ne peut être relevé avec succès que par des échanges fréquents entre l'étudiant et son directeur d'essai. Ceux-ci peuvent convenir d'un plan de collaboration qui établira les conditions propices à la réussite, en proposant une organisation de travail satisfaisante pour les deux parties (calendrier et échéancier, format de production, exigences, ressources, etc.).

Il appartient d'abord à l'étudiant de présenter la nécessité d'une approche pluridisciplinaire de son sujet, à son directeur. Par la suite, le directeur de l'essai assurera une rigueur scientifique essentielle et sera attentif à l'apport analytique d'une autre discipline.

À cet effet, il est suggéré de consulter en cours de session un professeur de la seconde discipline choisie, qui pourra orienter les travaux et enrichir l'essai.

Il est également suggéré de consulter le guide *Normes de rédaction de l'essai de la maîtrise en études internationales* avant de débiter la rédaction de l'essai.

Document de référence : [Normes de rédaction de l'essai de la maîtrise en études internationales](#)

3. Dépôt de l'essai

Lorsque le directeur juge que l'essai est prêt pour l'évaluation terminale, l'étudiant doit transmettre à la direction des programmes de l'ESEI, une copie numérisée de l'essai à l'adresse suivante : (programmes@eti.ulaval.ca).

Au moment du dépôt, l'étudiant doit également transmettre à la direction de programme le formulaire d'autorisation de dépôt de l'essai (formulaire ESEI-602 Autorisation de dépôt de l'essai) qui contient les signatures de son directeur d'essai et du second correcteur proposé. Le formulaire et les suggestions sont par la suite approuvés par la direction des programmes.

L'étudiant qui n'est pas en mesure de déposer son essai dans les délais prescrits, c'est-à-dire avant la fin de la session à laquelle il s'est inscrit à l'essai, doit remplir un formulaire de demande de délai (ESEI-200), le faire signer par son directeur d'essai et ensuite le remettre à la direction de programme de l'ESEI pour autorisation.

Documents à remettre :

- (1) [Formulaire ESEI-602 – Autorisation de dépôt de l'essai](#)
- ou
- (1) [Formulaire ESEI-6913 Autorisation de dépôt de l'essai - bdiplôme](#)
- (2) **Essai final de l'étudiant, en copie numérisée**
- (3) [Formulaire ESEI-200 - Demande de délai](#)
À déposer à l'ESEI si l'essai ne peut être déposé avant la fin de la session au cours de laquelle l'étudiant y est inscrit

4. Évaluation de l'essai

La direction de programme a la responsabilité de transmettre l'essai aux deux évaluateurs (le directeur d'essai et le second correcteur) pour l'évaluation finale.

L'essai est évalué en tenant compte des critères suivants :

- Cohérence dans la structure et l'articulation des parties;
- Connaissance de la documentation pertinente;
- Méthode appropriée;
- Rigueur dans le traitement des sources et des données;
- Précision et clarté du style;
- Correction de la langue;
- Respect des règles de présentation pour la bibliographie, les références, les tableaux, les annexes, etc.

Les évaluateurs utiliseront le formulaire ESEI-621 pour rédiger ensemble le rapport d'évaluation et transmettre une note unique en fin de rapport⁵. Le formulaire d'évaluation doit être retourné à la direction de programme un mois après la réception de l'essai.

L'étudiant sera ensuite informé de sa note et des commentaires d'évaluation par la direction de programme.

⁵ En cas de divergence irréconciliable de vues entre les deux examinateurs, chacun d'eux peut remplir un rapport distinct. Le directeur de programme décidera ensuite de la note finale à attribuer à l'essai.

Document à remettre : [Formulaire ESEI-621 - Évaluation de l'essai](#)
ou
[Formulaire ESEI-6914 – Évaluation de l'essai - bdiplôme](#)

5. Publication de l'essai

Si la qualité de l'essai le justifie, les évaluateurs peuvent recommander la publication de l'essai à la bibliothèque générale de l'Université Laval et sur le site de l'ESEI. Pour ce faire, ils doivent en faire la recommandation par écrit au directeur de programme.

Approbation par le CoDir des HEI, 17 septembre 2009
Dernières mises à jour : juin 2020